

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES HEPATITES VIRALES B ET C (2009-2012)

Le ministère de la Santé a lancé mardi 24 février, un plan national de lutte contre les hépatites virales B et C 2009-2012. Il s'inscrit dans la continuité du plan national de lutte contre l'hépatite C (1999-2002), du programme national hépatites B et C (2002-2005) et des mesures ministérielles prises en décembre 2005.

Avec près de 2.500 nouveaux cas par an pour l'hépatite B et 5.000 nouveaux cas par an pour l'hépatite C, la situation reste préoccupante en France où l'on enregistre quelque 500.000 porteurs de l'un des 2 virus. Près de 4.000 en meurent chaque année (1/3 l'hépatite B et 2/3 pour l'hépatite C).

SOS Hépatites se félicite que les 5 axes stratégiques du plan couvrent un large spectre de la problématique hépatites virales :

- réduction de la transmission des virus B et C (prévention primaire)
- renforcement du dépistage des hépatites B et C
- renforcement de l'accès aux soins, amélioration de la qualité des soins et de la qualité de vie des personnes atteintes d'hépatite chronique B et C
- mise en place de mesures complémentaires adaptées au milieu carcéral
- surveillance et connaissances épidémiologiques, évaluation, recherche et prospective.

SOS Hépatites sera très attentif et partie prenante sur la déclinaison des 5 axes de ce plan. Cependant, une démarche plus offensive était attendue sur :

- La vaccination Hépatite B
- L'éducation thérapeutique des patients
- Le remboursement des tests non invasifs de fibrose (fibrotest, fibroscan)

Le budget de 4 millions d'euros/an, annoncé lors de la conférence de presse de présentation du plan, appelle par ailleurs des précisions quant à sa répartition.

Danièle DESCLERC-DULAC

Présidente de

